



Compte Rendu

Conseil municipal du mercredi 25 avril 2018 à 19 heures 30

PRESENTS : BAYAUT Jean Marc, BERNADAS Laurence, BURGUETE Martine, CASTERES Sandrine, CLABÉ Frédéric, CLERC Edith, COURREGES Jean-Yves, COUSSO PARGADE Didier, DARMAILLACQ Lydie, DEGANS Sandra, DELUGA Nathalie, DUVIGNAU Philippe, FORGUES Alain, LALANDE Gérard , LAMARCADE Clotilde, LANGINIER Cécile, LATEULADE Catherine, MENDEZ Isabel, MIMIAGUE Jean-Pierre, MOUNOU Henri, ROBESSON Jocelyne, SALIS Fabien, TUCOU Max.

ABSENTS ou EXCUSES : JOANCHICOY Jean-Luc par pouvoir à SALIS Fabien, LALANNE Xavier par pouvoir à COUSSO PARGADE Didier, ROUX Marc par pouvoir à FORGUES Alain

ASSISTAIENT A LA SEANCE : LABORDE-RAYNA Philippe, directeur général des services

Président de séance : COURREGES Jean-Yves

Secrétaire de séance : CLERC Edith

Compte rendu des décisions du Maire prises conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : COURREGES Jean-Yves

Le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2014 modifiée, il a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 209 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire doit rendre compte des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises les 28 mars et 3 avril 2018 de :

- contracter un marché avec l'entreprise Enedis, pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité induite par l'autorisation d'urbanisme PA06451917P0003 délivré à la SARL Melgay pour l'aménagement du lotissement Majestaroux à Serres-Castet, d'un montant de 33 192,42 € HT ;
- contracter un marché avec l'entreprise SPIE CityNetwork, pour les travaux de remplacement des feux tricolores accidentés route de Bordeaux à Serres-Castet, d'un montant de 15 945,03 € HT.

1- Rénovation des vestiaires et sanitaires de la salle polyvalente – autorisation de signature des marchés

Rapporteur : MOUNOU Henri

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception des offres pour les travaux de rénovation des vestiaires et sanitaires de la salle polyvalente suite à l'avis de marché publié le 13 février 2018.

Le cabinet BATINCO, maître d'œuvre, a analysé l'ensemble des dossiers sur la base des critères d'attribution pondérés et hiérarchisés suivants :

1. Prix des prestations selon détail du devis de l'entreprise : 50 % ;
2. Valeur technique de l'offre 50 % appréciée au vu :
 - des matériaux et fournitures utilisés.
 - de la méthodologie proposée, des moyens humains affectés et de leur qualification.

Le classement des offres ainsi établi est :

- Lot n°1 – Gros œuvre, démolition, VRD : SARL Larroutou 124 333,89 € HT

- de la Vallée 14 957,50 € HT
 - Menuiserie 25 861 ,00 € HT
 - 64 501,79 € HT
 - 78 117,71 € HT
 - SAS 39 208,29 € HT
 - 45 575,65 € HT
 -
- Lot n°2 – Plâtrerie, isolation : SARL Les Cloisons
 - Lot n°3 – Menuiseries bois : SARL Etcheverria
 - Lot n°4 – Faux plafonds : SARL René Mathieu
 - Lot n°5 – Plomberie, sanitaire : Lo Piccolo SAS
 - Lot n°6 – Electricité, chauffage, VMC : Lo Piccolo
 - Lot n°7 – Carrelage, faïences : EURL ATC
 - Lot n°8 – Peinture : SARL Pau Peinture 12 000,75 € HT

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

. **DECIDE** de retenir les offres de ce classement pour l'ensemble des lots ;

. **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises désignées ci-dessus, et tous documents y afférents.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2- Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques pour l'organisation d'un "marché de producteurs de pays"

Rapporteur : MOUNOU Henri

Le Maire indique que le premier "Marché des Producteurs de Pays" aura lieu à Serres-Castet le 30 juin 2018. La marque "Marchés des Producteurs de Pays" est gérée par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, qui assure le suivi de la qualité de cette manifestation. La mise en place de ce marché dit festif fait donc l'objet d'une convention entre la Commune et la Chambre d'Agriculture et le coût de la prestation est supporté à parts égales par les deux co-organisateurs.

Il précise que la convention est établie pour la saison 2018 et que les frais de cette manifestation sont prévus au budget.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le projet de convention avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques pour l'organisation d'un "Marché des Producteurs de Pays" le 30 juin 2018;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Fait à Commune de Serres Castet, le 26 avril 2018
Le Maire,

COURREGES Jean-Yves